

Analyse D'une Poche De Précarité En Milieu Rural : Exemple Du Quartier Allogène De Songon-Agban (Côte d'Ivoire)

Assi Akotto Ulrich Odilon

Doctorant en géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Aloko-N'guessan Jerome

Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Doi:10.19044/esj.2018.v14n29p84

[URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n29p84](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n29p84)

Abstract

This article raises the problem of residential precariousness in Songon-Agban. Indeed, the evolution of the foreign population of Songon-Agban, favored the development of a pocket of precariousness on a part of the village territory whereas the economic dynamics which this village knows contributed however to the improvement of the framework of life of the village nucleus. As a result, this study seeks to highlight the socio-demographic, spatial and environmental characteristics of this pocket of precariousness. In addition, it identifies the factors that limit the restructuring of this area marked by residential precariousness (allogeneic space). The methodology adopted to conduct this study was based on direct observation of residential areas occupied by non-Aboriginal people, the inventory of socio-collective facilities present in this area and a questionnaire survey administered to selected households. To this end, we interviewed 361 randomly selected households. The results revealed that more than 65% of the dwellings in this neighborhood are fortunate shelters built with recycled materials, sheet metal, planks or dirt. This studied area is marked by a promiscuity of housing and sanitation problems. This study also indicated that more than 70% of residents had access to illegal home electrification while nearly 60% of them had problems with access to drinking water.

Keywords: Precarious pocket- Allogene- Songon-Agban

Résumé

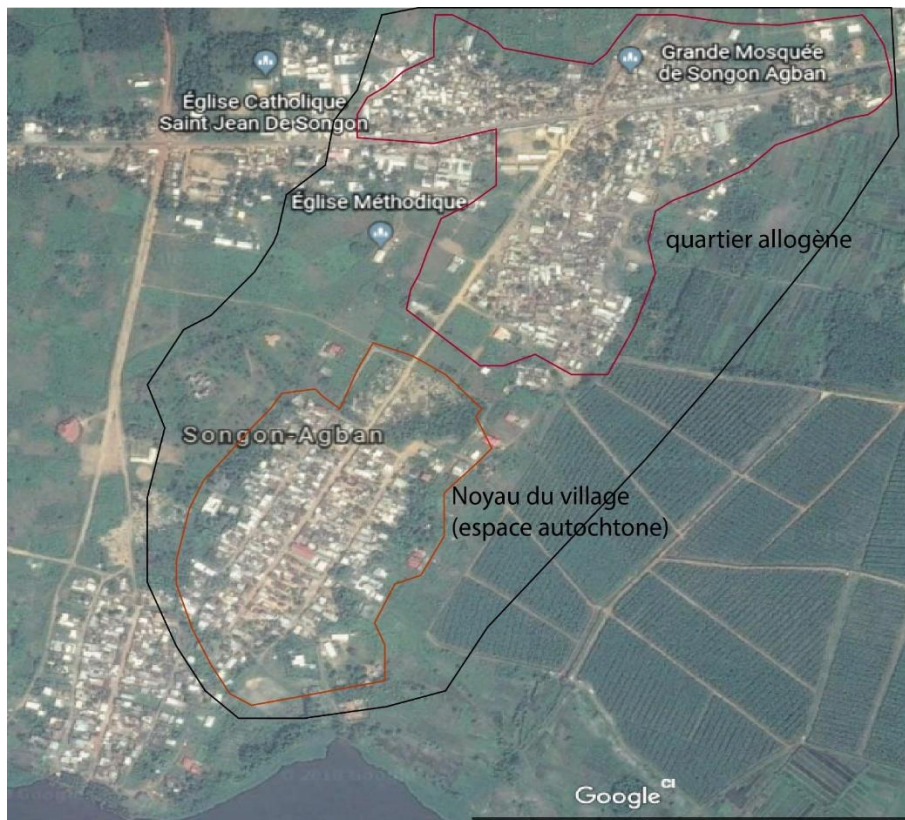
Cet article pose le problème de la précarité résidentielle à Songon-Agban. En effet, l'évolution de la population étrangère de Songon-Agban, a favorisé le développement d'une poche de précarité sur un pan du territoire villageois alors que la dynamique économique que connaît ce village a

cependant concouru à l'amélioration du cadre de vie du noyau du village. De ce fait, cette étude cherche à mettre en relief les caractéristiques socio-démographiques, spatiales et environnementales de cette poche de précarité. Par ailleurs, elle relève par la suite les facteurs qui limitent la restructuration de cet espace marqué par la précarité résidentielle (espace allogène). La méthodologie adoptée pour conduire cette étude s'est appuyée sur l'observation directe des zones résidentielles occupées par les non autochtones, l'inventaire des équipements socio-collectifs présent sur cet espace et une enquête par questionnaire administrée aux ménages sélectionnés. A cet effet, nous avons interrogés 361 ménages choisis aléatoirement. Les résultats ont révélé que plus de 65% des habitations de ce quartier sont des abris de fortune construits avec des matériaux de récupération, de tôles, de planches ou de terre battue. Ce quartier étudié est marqué par une promiscuité des habitations et des problèmes d'assainissement. Cette étude a en outre, indiqué que plus de 70% des résidents avaient accès à l'électrification domestique de manière illégale tandis que près 60% d'entre eux connaissaient des problèmes d'accès à l'eau potable.

Mots clés : Poche de précarité- Allogène- Songon-Agban

Introduction

L'accès à un logement décent, ainsi qu'à l'eau et à un cadre de vie assaini sont des droits humains et sociaux reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et réitérés par la Conférence des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), dans la foulée de la Conférence Habitat II en 1996. Pour autant, le « droit à un logement adéquat » reste l'un des défis d'Habitat III en 2016, dont d'aucun prédise qu'il ne sera pas plus effectif, pour plusieurs villes et bourgs ruraux des pays en développement, bien que le phénomène d'urbanisation connaisse une dynamique sans-précédent depuis le début des années 1990. Pourtant, nous notons que le développement économique que connaissent les petites villes et bourgs ruraux, ont toujours eu un impact sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'état des logis des populations (Abbé Pierre, 2014). De ce fait, plusieurs logements des territoires marqués par un développement économique, connaissent des restructurations afin de permettre aux populations d'habiter dans des logis plus décents. Mais à l'instar de plusieurs territoires des pays en développement, le dynamisme économique que connaissent bon nombre de villes et bourgs ruraux en Côte d'Ivoire, ne sont toujours pas suivi d'une amélioration du cadre de vie des populations (REPCI, 2006). C'est le cas de Songon-Agban, un bourg rural de la sous-préfecture de Songon (confère figure 1), qui de par sa structure spatiale, relève qu'une partie



Source : Google Earth (2018)

Image 1 : structuration de la trame spatiale de Songon-Agban en deux espaces duals

Ces constats nous conduisent à nous interroger sur les questions suivantes :

Quels sont les caractéristiques socio-démographiques et spatio-environnementales du quartier allogène de Songon-Agban ?

Quels sont les facteurs qui maintiennent ce quartier dans une telle précarité résidentielle ?

Des questions proposées, nous cherchons à faire une analyse descriptive des caractéristiques socio- démographiques et spatio-environnementales du quartier allogène, puis par la suite à déterminer les causes de cette précarité résidentielle.

Méthodologie

La réalisation de cette étude s'est appuyée sur deux méthodes principales : le recours aux sources documentaires d'ordre statistiques et cartographiques d'une part et d'autre part, les données issues d'une enquête socio-économique et démographique, menée auprès des populations non autochtones résidant dans le quartier allogène de Songon-Agban en 2016. Cela,

afin de faire une analyse descriptive des caractéristiques socio-démographiques, et environnementales de l'espace allogène de Songon-Agban puis d'en déterminer les causes de la présence d'une telle précarité spatiale dans un village qui de par ses activités économiques et de par la présence de plusieurs équipements structurants devraient concourir à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La conduite de cette étude en Côte d'Ivoire, a nécessité la collecte de données statistiques auprès de l'INS. En outre, l'observation directe du cadre de vie des populations résidant sur les sites du quartier allogène s'est avérée nécessaire pour décrire leur lieu de vie et d'en évaluer le niveau de précarité dans lequel vivent ces populations. L'observation directe du village a aussi été sanctionnée par un inventaire du type d'habitat et des équipements socio-collectifs de base existants dans ce quartier « précaire ».

Par ailleurs, un questionnaire a été soumis à un échantillon de 361 personnes issus des ménages choisis de manière aléatoire sur les 8527 habitants présents dans ce quartier précaire en 2014 (RGPH,2014). Cela a été fait dans le but d'identifier le profil sociodémographique des occupants de ce site et les raisons qui les maintiennent dans un espace marqué par une précarité résidentielle hautement visible. Cette activité de collecte d'information a nécessité des visites des différents lieux d'habitation desdites populations. En outre, le recours à un guide d'entretien s'est avéré nécessaire dans la collecte des informations auprès de la notabilité villageoise et des différents chefs de communautés étrangères vivant à Songon-Agban. Et ce, afin de cerner le contexte des installations des populations allogènes, les modes d'appropriation de l'espace par ceux-ci et les origines d'occupation de ce site. De plus, ce guide d'entretien adressé aux chefs de communauté étrangères, nous a permis d'analyser les modes de gestion locaux mis en œuvre par ces derniers afin d'améliorer l'aspect socio-environnemental du quartier allogène.

Le traitement des informations collectées a permis de structurer notre réflexion autour des orientations suivantes : Les caractéristiques socio-démographiques et environnementales de cette poche de précarité puis les déterminants du maintien de ce quartier précaire dans la structure spatiale du village de Songon-Agban.

Résultats 1 : Analyse descriptif de cette poche de précarité

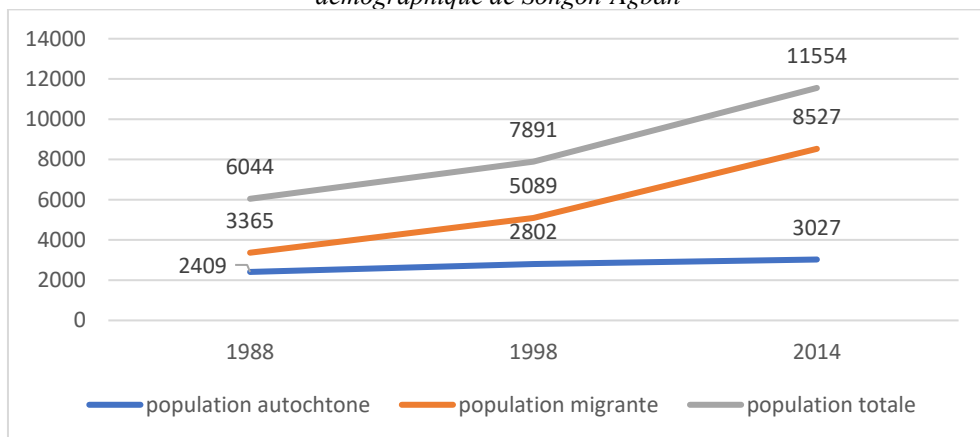
La précarité d'un espace s'évalue à partir des caractéristiques spatiales et socio-démographiques (les personnes hébergées sur ce site et leurs activités). A cet effet, l'analyse descriptive de cet espace traite premièrement, des caractéristiques socio-démographiques des habitants vivant dans sur ce site, puis analyse les particularités spatiales qui atteste de la précarité résidentielle de ce quartier de Songon-Agban.

1.1. Caractéristiques socio-démographiques des habitants vivants dans l'espace allogène

1.1.1. Impact de la croissance de la population migrante sur la dynamique du bâti dans le quartier allogène de Songon-Agban

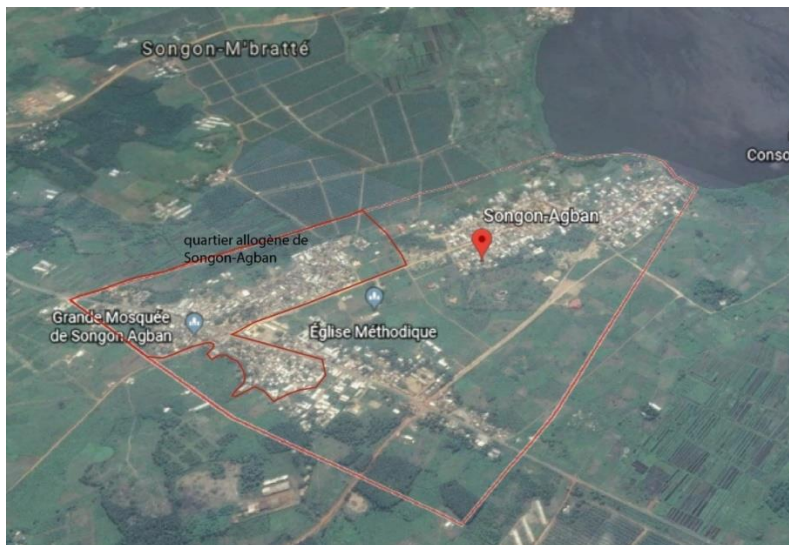
De 1988 à 2014, l'évolution de la population non autochtone du bourg rural de Songon-Agban a influencé la dynamique démographique dans ce village. En effet, sur la période de 1988 à 2014, le taux d'accroissement moyen annuel de la population non autochtone résidant dans le village était de 3,46 % tandis que celui des autochtones tournait autour de 0,97 %. Cette évolution du nombre des non autochtones dans le village de Songon Agban a permis à la population locale d'atteindre un effectif de 11555 habitants en 2014 (confère graphique 1). Cette présence de population non autochtone (75% de la population totale du village en 2014) a accentué le besoin de logements. Ainsi, face au besoin croissant de logis induit par la présence d'une population allogène forte (75% de la population totale selon le RGPH 98 et 2014), les propriétaires fonciers (autochtones) vont faire construire des habitations peu solides faites de planches ou de terre battue « à la va vite », sur un site, qui au début des années 1970, servait de campement aux premiers migrants venus travailler comme manœuvre agricole dans les plantations des Atchan. A cet effet, des habitats temporaires (généralement dotés de peu de commodité) ont été construits dans le village afin de permettre aux populations allogènes d'avoir un logement, pour un coût variant entre 6000 à 28.000 francs Cfa par mois. Le coût accessible des logements et la demande élevée de logis sur ce site vont se traduire par un foisonnement de baraquement dans le tissu spatial de Songon-Agban.

Graphique 1 : L'impact de l'évolution de la population migrante sur la croissance démographique de Songon-Agban



Source : RGPH (1988 ; 1998 ; 2014)

Ainsi les domiciles des non autochtones vont se concentrer dans le nord du village, autour de la nationale A3. Leur lieu de résidence est à cet effet, appelé quartier allogène (confère image 2).



Source : Google Earth (2018)

Image 2 : Localisation de l'espace allogène dans le tissu spatial de Songon-Agban

1.1.2. Identification des populations résidant dans le quartier allogène de Songon-Agban

La population du quartier allogène de Songon-Agban se compose de nationaux et de non-nationaux, généralement ressortissants de la CEDEAO (RGPH, 98). Cette population est à cet effet, composée de 54% de nationaux et de 36% de non ivoiriens (burkinabé, malien et nigérien).

Pris par groupe ethnique, nous notons que cette population allochtone est à majorité composée des populations des zones de savanes ivoiriennes (les sénoufo, les malinkés, des baoulés). En effet, ils constituent à elles seules 38% de l'effectif total des non autochtones sur cet espace villageois (confère tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de populations enquêtées dans le quartier allogène de Songon-Agban.

Nationalité	Ethnies et ressortissants de la CEDEAO	Effectifs	Effectifs en %
Ivoirien	Gouro	58	16
	Malinké	57	16
	Sénoufo	48	13
	Baoulé	33	9
	Yacouba	12	3
	Wê	22	7
	Autres	4	1
Non ivoirien	Burkinabé	74	21
	Malien	37	10
	Nigérien	16	4
Population totale interrogée		361	100

Source : Nos enquêtes (2016).

En outre, 26% de la population résidant sur ce site sont des ressortissants du centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Ils sont à majorité composé de Gouro, Yacouba et Wè. Tandis que les autres ethnies allochtones non citées ne représentaient qu'1 % de la population étudiée (confère tableau 1).

Pris individuellement, les burkinabés constituent à eux seuls, le plus gros effectif des allogènes (avec plus 20% de l'ensemble des populations résidentes dans l'espace allogène) contrairement aux maliens et nigériens (confère tableau 1).

1.2. Les caractéristiques spatiales du quartier étranger de Songon-Agban

1.2.1. Précarité résidentielle (état des logis, matériaux de construction,)

L'espace allogène est situé à la périphérie nord du village noyau (zone d'habitat des populations autochtones) Il se différencie de l'espace traditionnel Atchan par sa structure spatiale. A la différence du village noyau (lieu de vie des autochtones), les habitats sont groupés pèle mèle et ne respecte point l'architecture locale du village noyau.

Situé autour du marché et des infrastructures scolaires et sanitaires du village, cet espace est l'apanage d'habitats groupés, désordonnés séparés par des sillons qui servent à la fois de chemin pour les habitants et de réseaux d'écoulement d'eaux des ménages et de pluie. Particulièrement très insalubre, ces logis ne disposent pas de toilettes adéquates. Ils sont sous équipés et manquent du minimum d'infrastructures telle que la voirie. Avec l'étroitesse des voies entre les logis (confère photo 1), la marche à pieds est le mode de transport le plus utilisé par les populations afin de se déplacer convenablement dans les quartiers de cet espace.

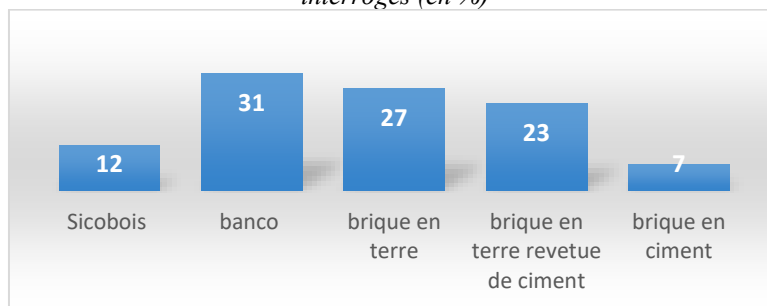
Photo 1 : *présentation d'habitats groupées, séparés par des sillons servant à la fois de chemin pour les habitants et de canal d'évacuation des eaux usées*



Cliché : Akotto. A (2016)

Par ailleurs, les matériaux utilisés dans la construction des bâtis dans les quartiers de l'espace allogène, ont très peu évolué, depuis les années 1980. En effet, 58% des fondations et murs sont en grande majorité faits en terre battue ou en brique de terre, et recouverts de toitures usées ou autres matériaux de récupération, tandis que 12% des bâtis, sont construits à partir de planches. Néanmoins 23% des concessions observées sont construites à partir de matériaux de terre avant d'être recouverts par une couche de ciment afin d'améliorer l'état du bâti et 7% des habitats, construits de briques de ciment (photo 1).

Graphique 2 : les matériaux utilisés dans la construction des logements des ménages interrogés (en %)



Source ; nos enquêtes (2016)

- **Sicobois** : constructions provisoires en planche, recouvert de matériaux de récupération en plastique ou de toits usés

Quant à l'analyse du graphique 2, nous notons que les populations résidant dans l'espace allogène ont beaucoup de mal à améliorer, la structure de leurs bâtis par les matériaux utilisés dans la construction des logements. En effet, 70% des bâtis visités ont été construits à partir de bois, de terre battue et de matériaux de récupération tels que les sachets et vieilles tôles ondulées, gagnées par la rouille (confère photos 2, 3 et 4)

Photo 2 et 3 : les types de logements présents dans le quartier allogène de Songon-Agban



Cliché : Akotto . A (2016)



Cliché : Akotto. A (2016)

De par les matériaux de constructions et de par l'état de délabrement avancé des logis présentés sur les photos 2 et 3, ces habitations ne sont pas décentes pour les populations. Ces habitats risquent, à cet effet, d'être décoiffés, inondés ou totalement détruits en saisons pluvieuses.

Par ailleurs, la photo 4 nous présente des logis en ruine, mais toutefois habités.

Photos 4 : logement en banco dans le quartier allogène de Songon-Agban



Cliché : Akotto. A (2016)

En somme, nous notons que plus de 70% des logis présents dans l'espace allogène, ont été construits à partir de matériaux de récupération, de terre et de bois. Ce sont des logements peu décents et de mauvaises qualités, bien que plusieurs ménages y vivent.

1.2.2. Les difficultés d'accès à l'eau potable et la question de l'électrification domestique dans l'espace allogène de Songon-Agban.

1.2.2.1. Les modes d'approvisionnement en eau potable dans l'espace allogène

Dans l'espace allogène, deux modes d'approvisionnement en eau potable sont utilisés par les ménages (le réseau d'adduction en eau de la SODECI et l'approvisionnement à partir des puits). A cet effet, 18% des ménages interrogés s'approvisionnement en eau à partir de puits et 20% à partir de robinets de SODECI. Tandis que 72% des ménages interrogés ont recours à ces deux types d'approvisionnements en eau potable.

Par ailleurs, l'analyse du tableau 2 révèle que seulement 34% des chefs de ménages de ce quartier sont officiellement raccordés au réseau de desserte eau fournie par la SODECI, bien que 82% des ménages interrogés affirment s'approvisionner en eau potable à partir d'un système d'hydraulique urbaine. A cet effet, il est constaté que 48% des ménages résidant dans le quartier allogène ne disposent pas de point d'approvisionnement en eau potable (confère tableau 2).

Tableau 2 : L'accès des populations du quartier allogène aux sources d'approvisionnement en eau salubre

Sous-quartier	Nombre de ménages disposant de pompes SODECI	Nombre de ménages doté d'un de puits	Nombre de ménage ne disposant de point d'approvisionnement en eau potable
Maternité	9	12	36
Gare	31	20	56
Pharmacie	27	10	28
Poste	23	8	26
Route Songon-Attié	32	14	29
Total des ménages par point d'eau	122	64	175
Total des ménages par point d'eau en %	34%	18%	48%

Source : nos enquêtes (2016)

De ce fait, les filles et femmes des ménages, en situation de précarité dans l'accès à une eau salubre, se déplacent pour aller « acheter de l'eau au quotidien », auprès de 14% des ménages raccordés au réseau de desserte en eau de la SODECI. Le seau d'eau de 10 litres leur coute 25francs Cfa, tandis que des récipients de 20 litres sont évalués par les revendeurs à 50 francs Cfa. A cet effet, les ménages ne disposant de point d'approvisionnement en potable dépense en moyenne 4500 francs Cfa par mois pour 1800 litres, (car un ménage utilise en moyenne 60 litres pour un coût journalier de 150 francs Cfa). Le prix d'achat de l'eau avec des revendeurs illégaux coute 5 fois plus que le tarif réel de leur consommation en eau fixé par la SODECI. En effet, le prix du mètre cube d'eau (soit 1000 litres), coute 479 francs Cfa (SODECI,2014), et les 1800

litres devraient à cet effet, coûter au ménage 865 francs Cfa, par mois au lieu de 4500 francs. Mais vu qu'ils sont dans le besoin, les ménages en situation de précarité dans l'accès à une salubre, payent la somme imposée par les revendeurs d'eau dans ce quartier.

Par ailleurs, nous notons que 58% des abonnés de la SODECI, continuent de s'approvisionner à 85% en eau à partir des puits, bien que leurs habitats soient directement raccordés au réseau de desserte en eau fourni par la SODECI. Pour ces derniers, l'accès à l'eau potable à partir du réseau d'adduction fournie par la SODECI est peu probable de jour comme de nuit, car le diamètre du cylindre du « tuyau » devant servir à l'acheminement du flux hydrique, s'avère trop effilé pour alimenter convenablement les quartiers situés aux alentours du marché et de la poste.

Singulièrement la majeure partie des habitations situées sur le front nord de la nationale A3 (axe Abidjan-Dabou) de ce village connaît de sévères problèmes d'approvisionnement en eau potable en dépit de la présence des équipements de la SODECI.

En somme, nous notons que plus de 63% des ménages de l'espace allogène n'ont pas accès à l'eau potable, à cause des difficultés d'approvisionnement des populations en eau salubre.

1.2.2.2. Les problèmes d'accès à l'électrification rurale et le caractère frauduleux de l'alimentation des ménages en électricité.

Dans le domaine de l'électrification rurale, nous notons que, 74% des logis de ces quartiers allogènes ne sont pas raccordés au réseau électrique de manière légale. A cet effet, les ménages de ces habitations ne bénéficient de l'électrification domestique que par le biais des « branchements parallèles » (voir photo 5) établis par des particuliers, bien que ces derniers étaient non habilités pour réaliser de tels ouvrages. Ces types de branchements illégaux sont à l'origine de différents courts-circuits dans ces quartiers. Seulement 36% des ménages enquêtés, étaient dotés de disjoncteur électrique en 2016 (confère tableau 3).

Tableau 3 : le nombre de logis disposant d'un disjoncteur électrique dans les ménages enquêtés de l'espace allogène de Songon-Agban

Sous-quartier	Nombre de logis visités	Présence de disjoncteurs CIE	Nombre de logis doté d'un disjoncteur en %	Mode d'éclairage domestique
Maternité	81	31	39%	CIE
Gare	72	23	32%	CIE
Pharmacie	56	18	32%	CIE
Poste	64	21	34%	CIE
Route Songon-Attié	88	37	43%	CIE
	361	130	36%	CIE

Source : nos enquêtes 2016

Photo 5 : Recours au branchement anarchique afin d'être desservie en électricité dans deux quartiers allogènes de Songon-Agban



Cliché :Akotto.A (2016)

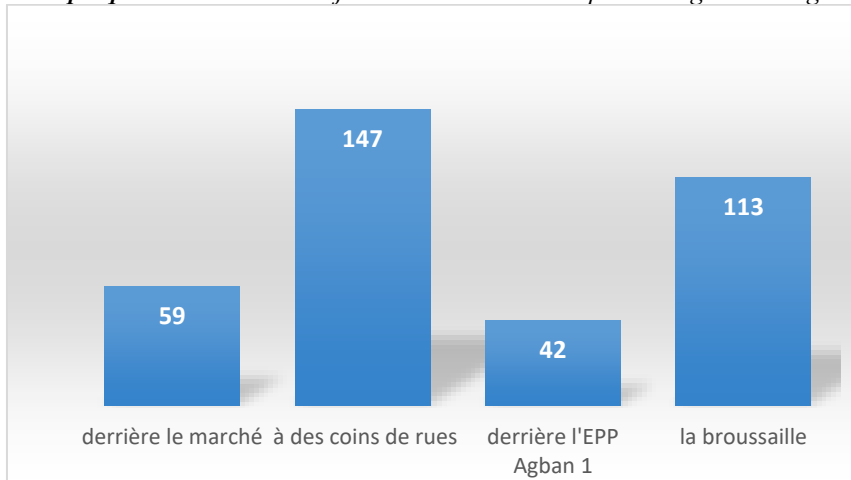
1.2.3. La précarité sanitaire et environnementale (assainissement)

L'observation du cadre de vie de l'espace allogène relève que ce quartier souffre de problème d'assainissement (confère photo 6).

Dans tous les sous quartiers de l'espace allogène, les eaux usées et les ordures ménagères se partagent les rues (voir photo 6). Les eaux usées sont déversées par les ménages dans les ruelles. Cette situation due au fait qu'aucun aménagement n'a été prévu par ces derniers pour le rejet des eaux usées de la vaisselle.

Par ailleurs, ce quartier ne dispose d'aucun point formel d'entreposage des ordures ménagères. A cet effet, les populations les entreposent là où elles le peuvent. Mais cette anarchie dans la gestion des ordures ménagères donne lieu à un éparpillement des points de rejets des déchets solides (confère graphique 3). En effet, l'analyse du graphique 3, relève que 41% des ménages (soit 147/ 361 ménages interrogés) continuent de rejeter les ordures à des points de rues situées à quelques pas de marche de leur lieu d'habitation, tandis que 31% des ménages interrogés (113 personnes) ont trouvé comme lieu de dépôt d'ordure, la broussaille environnant leur sous-quartier (confère graphique 3).

Graphique 3 : les lieux de rejets des déchets solides par ménages interrogés



Par ailleurs, les alentours des infrastructures scolaires et socio-économiques sont parfois perçus par les populations comme des lieux de dépôts d'ordure et de latrines ouverts aux publics (généralement les enfants). En effet, les alentours du marché et de l'école primaire publique Agban 1, sont des lieux d'entreposage des ordures ménagères produits au quotidien par des riverains et commerçants du marché de Songon-Agban.

Quant aux toilettes et latrines nous notons que les alentours sont très insalubres du fait des pratiques des populations. En effet, les populations ont mis en place des salles de bains à ciel ouvert et constituées de branchages d'arbres secs enroulés de ruban en plastique noir afin de pouvoir se doucher loin des regards des passants. Sans véritable toilettes et de réseaux d'évacuation des eaux usées, les populations rejettent les déchets issus de leurs consommations dans les rigoles d'évacuation des eaux usées (confère photo 6) ce sont de légères rigoles entre les bâtis qui ont pour rôle de favoriser l'écoulement des eaux issues des bains et des vaisselles des logis vers une destination en aval. Mais il se trouve que ces eaux issues des ménages stagnent autour des maisons, en dégageant une odeur pestilentielle et constituent une pollution visuelle et olfactive. Avec le temps, l'écoulement des eaux des ménages domestiques et des toilettes se transforme en un étang nauséabond dans les zones de dépression de cet espace allogène et accentue la détérioration du cadre de vie. Ces endroits traversés par cet étang nauséabond deviennent des foyers propices au développement de maladies vectorielles tel que le paludisme et de maladies épidémiques dont le choléra et la fièvre typhoïde en périodes humides.

Par ailleurs, l'état des latrines présentes dans 83% des concessions, laisse à désirer. En effet, les latrines construites à l'image de la photo 6, sont rarement bâties en matériaux définitifs et en sont moins entretenues. Sur le

plan visuel, ces latrines traditionnelles, sont de petits abris, faits à la va vite et construits en matériaux mêlés, que l'on retrouve à l'extérieur des concessions et logis construits. Et ce, à cause de l'image dépréciative que se font les propriétaires en ce qui concerne, des latrines dans les logis. En effet, ils la considèrent comme un élément subsidiaire de la construction, sans importance. Elles ont des systèmes d'évacuation des eaux usées déféctueuse (confère photo 6). En effet, l'évacuation des eaux usées hors des zones d'habitat n'est pas assurée par un réseau d'égouts conventionnel mais plutôt par de légères rigoles tracées le long des rues et chemin aménagés du sous-quartier maternité.

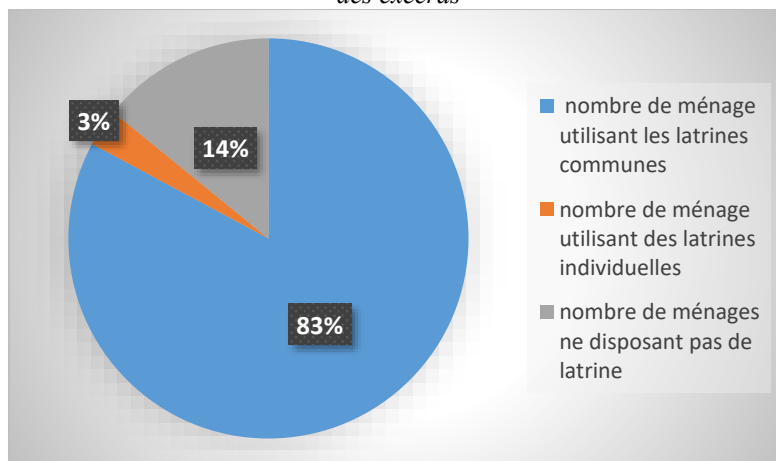
Photo 6 : *cadre de vie insalubre*



Cliché : Akotto A (2016)

Ce sont des latrines communes qui sont partagées par 8 ménages en moyenne. A cet effet, l'analyse du graphique 4, nous donne un descriptif des lieux d'aisances « latrines » utilisés par les ménages de l'espace allogène.

Graphique 4 : les types de lieux d'aisance ou latrine utilisés par les ménages pour le rejet des excréas



Source : nos enquêtes (2016)

L'analyse du graphique 4, relève que 83% des latrines sont partagées par plusieurs ménages tandis que 3% des ménages interrogés possèdent des latrines « individuelles ». Par ailleurs, 14% des ménages interrogés sont contraints de faire leur besoin dans la brousse ou dans les toilettes publiques faute de latrine disponible pour leur ménage.

En bref, nous notons que dans les quartiers de l'espace allogène, les conditions d'hygiène et de vie sociale sont relativement précaires. Et ce, au vu des problèmes d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets existants (confère photo 6).

Résultats 2 : les facteurs qui maintiennent cet espace dans un état de précarité résidentielle et environnementale

2.1.L'incertitude du statut d'occupation du sol par le migrant

Le premier facteur qui entrave l'amélioration de l'état des habitations dans l'espace allogène est la question de l'incertitude du statut d'occupation du sol, par le migrant. En effet, le site sur lequel est construit les habitations des populations non autochtones, appartient toujours aux populations autochtones. Ces non autochtones sont à cet effet, appelés à quitter ce site s'ils ne sont pas en bon termes avec les propriétaires terriens, et ceux en dépit des années passées en ce lieu. Cette situation d'incertitude, limite les actions des non autochtones dans l'amélioration du cadre de vie dans lequel ils résident.

2.2.Le mode et les conditions d'installation des populations migrantes

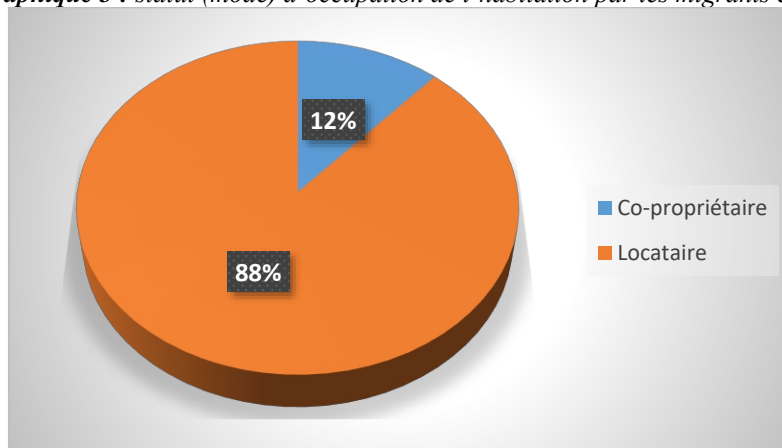
Dans ce quartier, l'installation de tout migrant sur ce site est soumise à des conditions. En effet, il n'était permis aux populations de construire des logements en dur, pour deux principales raisons. L'une est que ces terres n'appartenaient pas aux populations étrangères (qui résidaient sur cet espace) sauf avec accord, du propriétaire terrien. A cet effet, la plupart des logements construits depuis 1980, ont peu évolué à ce jour, et sont encore édifiés à partir de terre battue, de branchages, de bois communément appelé sicobois (confère tableau 4). A cet effet, nous constatons que le nombre d'année de résidence du migrant sur ce site, ne suffit pas pour opérer de quelconques modifications sur l'état de leur logis, car il faut l'accord du propriétaire terrien, bien qu'il n'ait point réalisé de logement dans les quartiers de l'espace allogène. Seules les chefs de communautés copropriétaire de logement appartenant au propriétaire terrien atchan, qui de par leurs proximités d'avec les autochtones et leurs statuts de copropriétaires, ont pu modifier l'état du bâti de leur habitats. (Confère tableau 4).

Tableau 4 : mise en rapport de l'ancienneté de l'installation des populations étrangères et les matériaux de construction des logements dans l'espace allogène.

Sous-quartier	Chef de communautés	Année d'installation	Statut du chef de ménage	Matériaux de construction du logis à l'installation	Matériaux de construction de logis en 2016
Gare	1	1976	Co-proprétaire	Banco	Maison de terre revêtue de ciment
Route Songon-Attié	2	1992	Locataire	Brique en terre	Brique en terre
Pharmacie	3	1987	Locataire	Brique en terre	Brique en terre
Gare	4	2001	Locataire	Banco	Banco
Poste	5	1982	Co-proprétaire	Banco	Dur et banco

Source : nos enquêtes (2016)

A cet effet, l'analyse du tableau 4, confirme que le statut du chef de ménage (propriétaire / locataire) résidant dans l'espace allogène influence l'état des matériaux utilisés dans la construction du logement. Cependant, le fait que 88% des chefs de ménages soient des locataires, nous notons que leurs habitations ne peuvent connaître des transformations notables dans l'architecture du bâti et le type de matériaux utilisés pour construire ou réhabiliter leurs logis (confère tableau 4 et graphique 5).

Graphique 5 : statut (mode) d'occupation de l'habitation par les migrants en %

A cet effet, nous notons que la transformation en dur d'un logis, précédemment construit avec des matériaux en banco ou de terre battue, se fait avec la permission du propriétaire terrien. De ce fait, nous notons que la non amélioration de 88% des logements précaires construits dans l'espace allogène, est déterminé par le statut d'occupation du chef de ménage résidant

dans un logement situé sur le site de l'espace allogène et les conditions d'installations, imposés par les propriétaires terriens autochtones aux résidents non autochtones sur ce site.

2.3. Le revenu et les activités des chefs de ménage résidant dans l'espace allogène

Les activités exercées par les chefs de ménages ne leur permettaient pas d'améliorer leur cadre de vie et l'architecture de leurs habitats. Et ce, au vu de leur statut d'emploi, la faiblesse et l'instabilité du revenu mensuel. En effet 83% des chefs de ménages avaient un statut de contractuels dans de petites structures commerciales, de transport ou pour des propriétaires de plantations d'hévéa et 77% d'entre eux avaient un revenu mensuel inférieur au SMIG ivoirien (60.000 francs Cfa). Par ailleurs les 23% autres ménages interrogés ont déclaré avoir un revenu mensuel compris entre 60.000 et 98.000 francs Cfa, bien que le montant tirés des activités commerciales varie d'un mois à l'autre. Par conséquent, les activités exercées par ces derniers (manœuvres, vigile, employé de petits commerce, chauffeur de véhicule de transport, marchand sur le marché de Songon-Agban) ne leur permettaient, seulement d'assurer la subsistance et d'entretenir le ménage. Ces derniers avec un revenu moyen de 27500 à 89500 francs, ne pouvaient payer les frais pour un raccordement au réseau de la SODECI « 175 000 francs Cfa » et priorisaient peu l'amélioration de leur cadre de vie.

Tableau 5 : le type de logements en fonction du revenu des ménages interrogés

Classe de revenu (en millier de Fcfa/mois)	Effectifs enquêtés	Revenu médian (en millier de francs Cfa)	Matériaux de construction du logis	Coût du logement (en millier de francs Cfa)
20 à 35	83	27,5	Sicoboïs	6 à 9
36 à 45	121	40,5	Banco	7 à 10
46 à 59	74	53	Banco revêtue de ciment	12 à 15
60 à 80	51	70,5	Brique en terre	17 à 21
81 à 98	32	89, 5	Brique en terre revêtue de ciment/ brique en dur	25 à 28

Source : nos enquêtes (2016)

A cet effet, 77% des ménages interrogés (278 personnes), étaient contraints de loger dans des habitations en baraque ou en banco, au vu de la faiblesse de leur revenu mensuel (confère tableau 5).

Le refus des populations non autochtones d'être relocaliser de peur de perdre définitivement leurs espaces d'habitats et du renchérissement du coût du logement.

Les populations refusent de quitter ce site pour un éventuel réaménagement, et ce, pour deux raisons : l'une est la peur de perdre définitivement leur logis au profit des grandes sociétés immobilières qui sont

de plus en plus présentes dans la sous-préfecture de Songon. En effet, la non amélioration du cadre de vie et des logements, est liée au fait du renchérissement du coût de l'habitat. Ils affirment à cet effet, que la reconstruction des logis de ce site par des privées ne sera pas favorable à cause du coût de la location de l'habitat qui leur sera imposé. En effet, 77% des ménages interrogés ont un revenu mensuel inférieur à 60.000 francs Cfa. Et il est probable qu'après un tel réaménagement, les 77% des chefs de ménages n'aient plus les moyens de louer un logement sur ce site.

Par ailleurs, 33% d'entre eux refusent d'être relocaliser sur un autre site par les autorités autochtones, car pour ces derniers, les autochtones pourraient récupérer ce site pour leurs progénitures. Cette situation pourrait accentuer l'état de précarité sociale des non autochtones au vu de l'incertitude existante quant aux modalités et attribut qui leur seront conférés pour le statut d'occupation du sol.

Discussion

A l'analyse des résultats et au regard des objectifs fixés, nous notons que cet espace étudié, de par ses caractéristiques socio-démographiques et physiques a des attributs de quartiers précaires. En effet, l'une des premières caractéristiques qui la rapproche des autres quartiers précaires et bidonvilles des pays subsahariens, est la forte présence de migrants non autochtones et la faiblesse de leur situation sociale. Ainsi, à l'image de Koumassi Zoé Bruno, Marcory sans fil (Yapi-Diahou. A, 1985), ce quartier est généralement occupé par, des populations non autochtones, aux conditions de vie assez précaire. Ce quartier allogène, de par ses caractéristiques spatiales, hygiéniques et environnementales se rapproche des quartiers précaires et insalubres des villes et capitales ouest africaines. Par ailleurs, la concentration de population pauvres dans ce quartier a tout aussi influencé l'architecture des habitats et a accentué la dégradation du cadre de vie. Cette perception est partagée par Kassoum. T, (2007) lorsqu'il relève que l'accroissement soudain de la densité de population affecte de façon néfaste leur cadre de vie et favorise une extension des maladies transmissibles. Pour lui, tout comme pour Yapi-Diahou (1985), l'occupation du sol, se fait de façon anarchique et de manière spontanée sur des terrains vacants sur des sites classés parce que très souvent prédisposés à des risques naturels d'éboulement, d'inondation. Ce sont des sites où foisonnent des habitats précaires et sont généralement constitués de terrains vacants ou des terrains administratifs non encore exploités par les propriétaires fonciers, mais qui sont occupés de manière illégale par des populations. Ces derniers sont à cet effet, sujettes, à des déguerpissements du fait de l'occupation illégale de cet espace. Alors que notre étude révèle que l'occupation précaire d'un site n'est pas à fortiori, lié à l'occupation illégale du sol mais plutôt dépendant des matériaux entrant dans la construction de

l’habitat et le manque d’assainissement. A cet effet, le foisonnement de logis précaires dans l’espace allogène de Songon-Agban se particularise de l’apparition et le développement des quartiers précaires énoncés par le PNAE-CI (1994), dans sa définition dans la mesure où cette institution présente ces espaces comme des quartiers inorganisés (par référence aux normes physiques officielles), d’habitations précaires anarchiquement disposées et difficilement accessibles dans les villes africaines. Par ailleurs Yapi-Diahou (1985), s’appuyant sur les quartiers de Zoé Bruno (Koumassi, Abidjan) et Marcory sans fil, réaffirme le caractère illégal des quartiers précaires créés par des personnes sur des sites desservis à d’autres aménagements, mais notifie que dits quartiers sont nés des spéculations foncières et des effets pervers de l’urbanisation incontrôlée

Dans le cas de Songon-Agban, certes l’espace constitué de quartier précaire existe mais il est reconnu comme une zone d’habitation légale. L’évolution de logis précaires dans ce village est en partie liée à la situation socio-économique fragile des habitants. Cette perception est corroborée par Fiwumor (2016) dans sa thèse sur les déterminants du logement à Lomé. Il soutient qu’au Togo, singulièrement à Lomé, les choix résidentiels des populations sont particulièrement guidés par le profil du ménage de l’occupant du logement. Plus l’effectif du ménage augmente, le chef de ménage s’active à rechercher un logement de plusieurs pièces, même à faible commodité pourvu que le coût du logement soit accessible. Dans cette étude, nous notons que la précarité socio-économique des non autochtones résidant sur ce site et la taille du ménage, conditionnent leur choix résidentiel, et poussent ces derniers à loger dans des quartiers précaires et parfois insalubres.

Au terme de cette discussion, nous notons certes que le quartier allogène de Songon-Agban, de par l’état des bâtis et son cadre de vie insalubre, se présente comme une poche de précarité en milieu rural, bien que les études de Yapi-Diahou. A (1985), Fiwumor (2016) ont bien souvent catalogué les quartiers précaires comme des problèmes sociaux de villes dans les pays en développement. Mais cette étude sur Songon-Agban a révélé que des quartiers précaires sont aussi apparents dans les territoires ruraux économiquement fort, comme Songon-Agban, Yabayo (Côte d’Ivoire) qui de par ses potentialités socio-économiques attirent de nombreux migrants en quête d’un mieux-être social ; mais dont la précarité sociale de ces derniers, dépeint sur la trame spatiale des zones habitées et favorise la naissance de quartiers précaires dans des bourgs ruraux.

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous notons que la notion de précarité est un phénomène socio-économique et spatial qui s’étale aux bourgs ruraux alors que dans la majorité des études menées par des auteurs, la notion de précarité

est souvent perçue en milieu urbain. En Côte d'Ivoire et singulièrement les espaces situés à la lisière périurbaine de la capitale économique ivoirienne sont de plus en plus gagnés par ce phénomène, à l'image de Songon-Agban qui en dépit de son statut de bourg rural, est marqué par une précarité résidentielle hautement visible.

Cependant à la différence, des quartiers précaires des villes, qui mettent en exergue, le caractère illégal des sols et des risques liés à l'occupation de sol non aedificandi, les populations non autochtones de Songon-Agban n'occupent pas illégalement le sol sur lequel ils résident.

Mais au-delà du fait que le quartier allogène de Songon-Agban soit où le cadre de vie tarde à connaître une restructuration., plus de 73% de la population locale de Songon-Agban y réside. Et ce, à un moment où des sociétés immobilières sont en quêtes d'espaces attractifs pour la construction de logements sociaux pour des citoyens voulant résider dans la sous-préfecture de Songon.

De ce fait, cette étude sur Songon-Agban pourrait mettre en perspective des travaux traitant des incidences de cette poche de précarité sur le développement socio-économique de cette localité.

References:

1. **ABBE P.**, 2014. Le logement et l'emploi, in www.fondation-abbe-pierre.fr, 48 p.
2. **DIAZ O L, PLAT D, POCHE P.**, 2002. Etalement urbain, situations de pauvreté et accès à la ville en Afrique subsaharienne. L'exemple de Niamey. In **BUSSIERE Yves, MADRE Jean-Loup** (Eds). Démographie et transport : villes du nord et villes du sud, L'harmattan, pp. 147-175.
3. **DIAZ O L, PLAT D, POCHE P et SAHABANA M.**, 2010. Entre contrainte et innovation : évolution de la mobilité quotidienne dans les villes d'Afrique subsaharienne. In revue.org/ espace, populations, sociétés : les nouvelles mobilités dans les sud, 13p.
4. **DIAZ O L, PLAT D, POCHE P.**, 2002. Marche à pieds et pauvreté en Afrique subsaharienne. In **CODATU, GONRAD Xavier, FATONZOUN Innocent** (Eds). CODATU X, proceedings of the international conference: urban mobility for all, Lomé, Togo, 7p.
5. **FIWUMOR. S.**, 2016. Dynamiques résidentielles dans une ville ouest-africaine : Déterminants du statut d'occupation du logement à Lomé (Togo), Thèse de Doctorat, Université de Montréal, 373p.
6. **GODARD X.**, 1997. Mobilité et pauvreté, enseignements de l'expérience ouest-africaine, *International Forum on Urban Poverty*, HABITAT, Florence, 9-13 novembre, 10 p.
7. **N'GOTTA. N.**, 1985. Activités économiques et transformation

- géographiques récentes de la périphérie d'Abidjan, Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry Montpellier III, 344p.
8. **ONU-Habitat.**, 2010. Le droit à un logement convenable. In Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies, Genève, 66 p
 9. **HAUHOUOT A.**, 1982. *Dynamique de l'espace ethno villageois d'Abidjan. Annales de l'université d'Abidjan, série G, tome XI, Géographie, pp 9-25.*
 10. **KAM O.**, 2012. Problématique de la gestion des infrastructures d'hydrauliques dans les projets d'approvisionnement du milieu rural en eau potable. In www.revue.sociologique.org/sites/default/files/_Problématique_gestion_infrastructures.pdf, 19p
 11. **KASSOUM.T.**, 2007. Conditions de vie des populations et risques sanitaires dans les quartiers précaires de la ville d'Abidjan. In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, EDUCI, 19p.
 12. **KATHLEEN. S.**, 2007. L'avenir du logement social en Europe. Actes du Colloque ENPC Paris 22 et 23 novembre. In European Network for Housing Research, 148p.
 13. **PNAE-CI**, 1994. Le livre blanc de l'environnement de Côte d'Ivoire. In world Bank documents, 222p.
 14. **REPCI**, 2006. Population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire. In rapport du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement/ Rapport national sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire, 193p.
 15. **YAPI DIAHOU.A.**, 1985 : Bidonvilles d'Abidjan de la baraque à la maison en dur, conditions de logement, perspectives de résidence et perception de l'espace, enquête auprès de 100 résidents dans les bidonvilles de la zone industrielles de Koumassi ; ORSTOM, 45 p
 16. **YAPI DIAHOU A.**, 1997 « Tous les moyens sont bons : mille et une voie pour passer de l'illégalité à la légalité : le cas d'un quartier spontané d'Abidjan » in Marie A. et Haumont N., édés, politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement, Paris, l'harmattan, pp. 166-183